



Les pêcheurs pourront pratiquer leur activité en toute sécurité cet hiver au lac Saint-Pierre!

Berthierville, le 18 décembre 2020 – L'Aire faunique communautaire (AFC) est heureuse d'annoncer **que les pêcheurs pourront pratiquer la pêche d'hiver au lac Saint-Pierre cette année, et ce même entre le 20 décembre 2020 et le 11 janvier 2021**. La pêche blanche pratiquée seule ou en bulle familiale sera permise dans le respect des mesures sanitaires.

Pour s'assurer que la pêche puisse être pratiquée en toute sécurité, un protocole sanitaire visant à adapter l'opération des centres de pêche au contexte de la pandémie a été développé par l'AFC, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Le protocole a reçu cette semaine l'approbation de l'Institut national de la santé publique du Québec. Les centres de pêche du lac Saint-Pierre pourront donc accueillir les pêcheurs en toute sécurité.

La collaboration des pêcheurs sera toutefois nécessaire pour s'assurer du respect des règles sanitaires en vigueur. Parmi les principales mesures, il est à noter que l'occupation d'une cabane devra être réservée aux résidents d'un même ménage et qu'aucun rassemblement ne sera permis. Il sera important en tout temps et en tous lieux de respecter la distanciation physique de deux mètres entre les personnes provenant de ménages différents. Avant une sortie de pêche, informez-vous auprès du centre de pêche afin de connaître les services offerts et les précautions à prendre avant de vous y rendre. Il est important de ne pas se présenter dans un centre de pêche si vous présentez des symptômes ou si vous avez été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19.

Pour promouvoir la pêche d'hiver et favoriser le développement de la relève, il nous fait plaisir d'annoncer que **l'autorisation de pêcher de l'AFC sera gratuite les 13 et 14 février 2021**. Les pêcheurs devront se procurer leur autorisation gratuite dans l'un de nos dépositaires.

De plus, grâce à la collaboration du MFFP, les résidents du Québec pourront s'adonner à la pêche hivernale **sans permis provincial, sur le territoire de l'AFC du lac Saint-Pierre, les 16, 17, 23, 24, 30 et 31 janvier ainsi que les 6, 7, 13, 14, 20 et 21 février 2021**. **L'autorisation de pêcher de l'AFC sera toutefois requis.**

À ces mesures s'ajoutent une multitude d'évènements spéciaux organisés par les centres de pêche de l'AFC au cours de l'hiver 2021. Les pêcheurs sont invités à participer à des tournois de pêche, à des journées thématiques et à des cliniques éducatives. Pour obtenir tous les détails, veuillez consulter la programmation disponible sur notre site Web. Toutes les activités et évènements prévus se feront dans le respect des mesures sanitaires.

Tout au long de la saison 2021, l'Académie de pêche du lac Saint-Pierre, en collaboration avec les assistants à la protection de la faune de l'AFC et le MFFP, distribueront de l'information sur les techniques de pêche d'hiver lors des cliniques éducatives prévues à la programmation. Les éducateurs visiteront les pêcheurs dans le respect des règles sanitaires en vigueur. N'hésitez pas à leur demander conseil.

Pour obtenir la liste des dépositaires d'autorisations de pêche de l'AFC et le répertoire des services offerts par nos centres de pêche, veuillez consulter le site Internet de l'AFC. Pour consulter le protocole sanitaire de l'AFC, rendez-vous au : <https://afclacst-pierre.org/>

-30-

Mme Mélissa Sylvestre
Directrice générale
Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre
directrice@afclacst-pierre.org
Tél. : 450 836-2413
<http://afclacst-pierre.org/>
Suivez-nous sur Facebook
<https://www.facebook.com/afcdulacsaintpierre/>